

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2013

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE - (N° 1042)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 207

présenté par

Mme Attard, Mme Pompili, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Auroi, M. Baupin, Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, M. François-Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, M. Roumegas et Mme Sas

ARTICLE 16

Après l'alinéa 3, insérer les quatre alinéas suivants :

« L'enseignement numérique vise à développer, promouvoir et enrichir la culture et les pratiques numériques des étudiants. L'enseignement du numérique vise notamment :

« 1° à la maîtrise des enjeux et usages des technologies de communication en priorisant les logiciels libres ;

« 2° au développement d'un esprit critique numérique ;

« 3° au développement d'une culture de la publication et de la gestion en ligne. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet de loi parle de formation à l'utilisation des outils et des ressources numériques et à la compréhension des enjeux associés sans spécifier le contenu de telles formations. Le présent amendement vise donc à préciser les objectifs d'un tel enseignement, par ailleurs essentiel si l'on souhaite former les citoyens du XXI^e siècle.